

CHARTRE D'UTILISATION DE L'INTERNET, DES RÉSEAUX ET DES SERVICES MULTIMÉDIA AU SEIN DE L'ÉCOLE

Entre : L'école Bel Ousia de Fauverney, 40 chemin des écoliers, 21 110 Fauverney Représentée par M. Roy Hugues, le directeur	Et : L'utilisateur et, s'il est mineur, ses représentants légaux
--	---

1. Respect de la législation :

Sont notamment interdites les atteintes aux valeurs fondamentales de l'Éducation Nationale (neutralité religieuse, politique et commerciale).

Sont également interdits et peuvent être sanctionnés, entre autres :

- l'atteinte à la vie privée d'autrui ;
- la diffamation et l'injure ;
- le non-respect des droits d'auteur et des droits voisins ;
- l'incitation, provocation ou apologie des actes illicites ou dangereux.

2. Description du service proposé :

L'accès aux services proposés par l'école ont pour cadre exclusif les activités pédagogiques, éducatives et le cas échéant, administratives.

2.1. *Accès aux équipements informatiques*

L'école met à disposition un parc d'équipements informatiques, individuels et collectifs.

L'accès à ces équipements peut être soumis à une identification préalable de l'utilisateur.

Les élèves ne peuvent accéder à ces équipements qu'en présence d'un adulte responsable.

2.2. *Accès à internet*

L'école fournit un accès à internet protégé par un filtrage de contenus.

Les élèves ne peuvent accéder à ces ressources qu'en présence d'un adulte responsable.

2.3. *Filtrage des accès à Internet*

Le filtrage est assuré par un serveur installé dans l'école ou par un serveur proxy qui autorise ou non l'accès à des adresses précises, après vérification de leurs contenus.

Le dispositif technique de filtrage ne doit jamais être éteint ni désactivé. Les utilisateurs ne sont pas autorisés à intervenir dessus.

3. Droits de l'utilisateur :

Au sein de l'école, les utilisateurs :

- ont le droit d'utiliser les équipements informatiques et l'accès à internet dans un cadre pédagogique et éducatif;
- ont le droit au respect de leurs données personnelles ;
- ont le droit de savoir que des contrôles sont effectués sur les ordinateurs.

4. Engagements de l'école:

4.1. *Respect de la loi*

L'école respecte toutes les règles protectrices des intérêts des tiers et de l'ordre public. L'école s'oblige à prévenir ou à faire cesser tout acte illicite ou dangereux qu'elle pourrait constater.

4.2. *Protection des utilisateurs mineurs*

L'école et les équipes pédagogiques se doivent de protéger les enfants en les préparant, en les conseillant, en les assistant dans leur utilisation de l'internet et des réseaux numériques. L'ensemble des activités liées aux TICE effectuée dans l'enceinte de l'école mettant en œuvre les services proposés doivent, tant que possible, être précédées d'explications ou d'instructions précises données aux élèves.

Il incombe à l'école et aux équipes pédagogiques de garder de bout en bout la maîtrise des activités liées à l'utilisation des services proposées par l'école, notamment en exerçant une surveillance constante des activités de leurs élèves, de manière à pouvoir intervenir rapidement en cas de problème, à repérer et faire cesser tout comportement d'élèves pouvant devenir dangereux.

L'école s'engage à signaler les sites Internet inappropriés accessibles ou les sites Internet injustement filtrés : la cellule de gestion de la liste noire doit être prévenue via ce site :

<http://aiedu.education.fr>

4.3. *Protection des données à caractère personnel de l'utilisateur*

L'école s'engage à respecter les règles légales de protection des données à caractère personnel, en application de la loi Informatique et Libertés.

5. Engagements de l'utilisateur :

5.1. *Préservation de l'intégrité du service*

L'utilisateur est responsable de l'utilisation qu'il fait des services et il s'engage à ne pas apporter volontairement de perturbation à leur fonctionnement.

5.2. *Confidentialité des identifiants personnels*

L'utilisateur s'engage à garder ses mots de passe confidentiels.

6. Sanctions :

Le non-respect des règles établies ou rappelées par la Charte pourra donner lieu, indépendamment d'éventuelles sanctions pénales, aux sanctions suivantes :

6.1. *Suspension de l'accès aux Services*

L'utilisateur peut se voir suspendre l'accès au service ayant fait l'objet du non-respect de ses règles d'utilisation.

Signature de l'utilisateur et, s'il est mineur, de son responsable légal :